



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) du Sénégal organise avec la FAO, en partenariat avec le FIDA et l'IPAR (Initiative Prospective Agricole et Rurale), un atelier de partage et de réflexion sur la mise en œuvre des « **Directives volontaires (DV) pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale** ». L'atelier se tiendra les 12, 13 et 14 mars 2014 à l'Hôtel Ngor Diarama à Dakar, avec l'appui financier de la France et de l'Italie.

Pour des millions de personnes dans le monde, la sécurité alimentaire est conditionnée à un accès sécurisé à la terre et aux autres ressources naturelles. Lorsqu'elle est assurée, cette sécurisation foncière peut aider les familles à produire suffisamment pour leur auto – consommation et pour générer des revenus en vendant une partie de cette production. La sécurisation foncière est très souvent liée à une gouvernance responsable des régimes fonciers. Ainsi, au-delà de la sécurité alimentaire, les Directives participent aussi dans la lutte pour l'éradication de la pauvreté, pour assurer des systèmes alimentaires durables, pour promouvoir la stabilité sociale, la sécurité de l'accès au logement, la protection de l'environnement et un développement économique et social durable.

Les Directives ont été préparées à travers un processus de consultation inclusif et transparent, initié par la FAO et finalisé lors des négociations intergouvernementales conduites par le CSA, auxquelles ont aussi pris part des représentants de la société civile, du secteur privé, du monde académique et de la recherche ainsi que des organisations internationales. Les Directives ont été approuvées officiellement par le CSA lors de sa trente-huitième session spéciale, tenue à Rome, en Italie, le 11 mai 2012.

Les Directives ont depuis lors reçu une large reconnaissance durant les réunions du G8, du G20, de Rio+20, du 5ème sommet des ministres de l'agriculture à Berlin et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. La FAO a promu la diffusion du document à travers 11 ateliers régionaux dont celui du Cameroun, du 4 au 6 décembre 2012, pour l'Afrique francophone. Plusieurs représentants sénégalais du gouvernement, de la société civile et du monde académique ont participé à cet atelier et/ou à l'atelier de consultation organisé en juin 2010, à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Au-delà de la diffusion et de la réflexion sur le document, certes importantes, des Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, la démarche de l'atelier vise aussi à éclairer les questions clés et les actions en cours au Sénégal en matière de gouvernance foncière, pour pouvoir appuyer et renforcer les processus en cours.

L'objectif global de cet atelier national est d'informer les acteurs et initier un dialogue sur les Directives et les initiatives régionales pour l'amélioration de la gouvernance foncière au Sénégal.

L'atelier, réunira plus d'une centaine de participants ayant une expérience, une expertise ou des responsabilités en matière de gestion et de gouvernance des régimes fonciers composés de représentants de l'Etat, des organisations paysannes, de la société civile, des privés, du monde académique et de la recherche, des médias et des partenaires techniques et financiers.

Pour plus d'informations :

Aminata Touré Sagna, Chargée de Communication FAO Sénégal, aminata.toure@fao.org

Hamidou Ba, chargé de communication, Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR), hamimidth@yahoo.fr